

***Assemblée générale extraordinaire.***

***lundi 16 janvier 2017 à 20h.***

Conseil d'Administration

Membres élus :

- |                      |                                       |         |
|----------------------|---------------------------------------|---------|
| • Mylène MATHEVON    | Présidente                            |         |
| • Gabrielle BETEND   | Vice-présidente                       |         |
| • Michel BENOIST     | Secrétaire                            |         |
| • Nicole LAURIA      | Secrétaire adjointe                   | absente |
| • Mireille SYLVESTRE | Trésorière chargée des salaires       |         |
| • Chantal PABST      | Trésorière chargée de la comptabilité |         |
| • Sylvie FOURNIER    |                                       |         |
| • Michelle HELLE     |                                       |         |
| • Anne LEVET         |                                       |         |

Membres de droit :

- |                          |                                   |         |
|--------------------------|-----------------------------------|---------|
| • Chantal PASSET         | Maire Adjointe de Thônes          |         |
| • Joëlle TIBURZIO        | Conseillère municipale            | absente |
| • Joris GRAIN            | Conseiller municipal              | excusé  |
| • Patrick PAGANO         | Conseiller municipal              |         |
| • Clément FOURNIER-BIDOZ | Président de l'Harmonie de Thônes |         |
| • Martial RENARD         | Directeur du C.P.M.T.             |         |

**1) Raison de cette assemblée extraordinaire :**

La Présidente, Marie Hélène Mathevon rappelle que la somme des subventions accordées au CPMT au cours de l'exercice 2014-2015 avait dépassé le montant rendant obligatoire le recours à un commissaire aux comptes agréé. Au cours de sa réunion du lundi 17 octobre 2016, le Conseil d'Administration a décidé par anticipation de mandater un commissaire aux comptes avant l'assemblée Générale annuelle pour se mettre en conformité avec les textes réglementaires. La Présidente soumet donc trois résolutions pour entériner cette nomination.

## **2) Première résolution :**

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- Le cabinet Galet Oldra SA, demeurant 12 A rue du Pré Faucon – PAE des Glaisins 74940 ANNECY-LE-VIEUX, représenté par Monsieur Christophe Debalme en qualité de commissaire aux comptes titulaire.
- Monsieur François Oldra, demeurant 12 A rue du Pré Faucon – PAE des Glaisins 74940 ANNECY-LE-VIEUX, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2021.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Le cabinet Galet Oldra représenté par Monsieur Christophe Debalme, a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Monsieur François Oldra, a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

## **2) Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide de Confier au cabinet Galet Oldra représenté par Monsieur Christophe Debalme, commissaire aux comptes titulaire de la société, une mission complémentaire de certification des comptes de l'association au titre de l'exercice dès le 31/08/2015.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Le cabinet Galet Oldra représenté par Monsieur Christophe Debalme a fait savoir à l'avance qu'il accepterait cette mission exceptionnelle.

## **3) Troisième résolution**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

La Présidente